



TVP - La transformation de la voie professionnelle

n° 8 – novembre 2020

Mise en place de la co-intervention

- Une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble dans un même lieu, au même moment.
- Un projet d'enseignement élaboré en commun et en amont de la séance.
- Une modalité d'enseignement assurée par les enseignants de français, de mathématiques-physique-chimie et d'enseignements professionnels de la classe.
- En CAP, 43,5h en première année et 39h en deuxième année (pour les mathématiques).
- En Bac pro, 30h en 2nde, 14h en 1^{ère} et 13h en Terminale (pour les MPC).
- Un ancrage professionnel conforme au référentiel des activités professionnelles (RAP) et aux programmes de MPC.
- Des interventions variées.
- Une démarche qui s'inscrit dans la progression de chaque discipline.
- Un temps de concertation en amont pour élaborer la progression (ou plan de formation).
- Une organisation à définir en fonction du plan de formation : horaire hebdomadaire ou par quinzaine, horaire regroupé par période...

Une démarche possible :

- *Rechercher avec le binôme de la classe, à partir du RAP, des situations professionnelles problématisées pouvant permettre de développer des compétences et savoirs des disciplines générales et professionnelles.*
- *Parmi celles-là, repérage de celles pouvant donner lieu à des séances de co-intervention.*
- *Élaboration des séquences et scénarisation des séances.*

La réalisation du chef-d'œuvre

- Projet pluridisciplinaire de type individuel ou collaboratif permettant à l'élève d'exprimer ses talents professionnels.
- Une (ou des) réalisation(s) et démarche(s) concrète(s) programmée(s) sur 2 ans s'appuyant sur une méthodologie notamment un cahier des charges.
- Compétences professionnelles et transversales.
- Adapté au projet et au contexte de l'établissement, le chef-d'œuvre pourra prendre plusieurs formes finales : objet, fini, évènement, organisation d'un temps fort dans l'établissement avec présentation des différentes réalisations ...
- Développement de partenariats.
- En CAP, 87h en 1^{ère} année et 78h en 2^{ème} année (*la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève*).
- En Bac pro, 56h en 1^{ère} et 52h en terminale.

Modalités d'évaluation du chef-d'œuvre

	CAP	BAC PRO
Moyenne des notes afférentes au chef-d'œuvre	50% de la note globale	50% de la note globale
Oral de présentation	50% de la note globale. 10 min (5min de présentation et 5 min de questions)	50% de la note globale. 15 min (5min de présentation et 10 min de questions)
Prise en compte de la note globale	Coefficient 1 <i>Venant pondérer la note d'enseignement professionnel ayant le plus fort coefficient.</i>	Ecart des points à la note 10/20 est affecté du coefficient 2 <i>Les points sont additionnés (si la note est >10/20) ou soustraits (si la note est <10/20) à la somme totale des points obtenus par le candidat.</i>

Consolidation des acquis et accompagnement personnalisé

Ce dispositif fait partie intrinsèque du temps scolaire de l'élève, de la seconde à la terminale à raison de 192,5h sur le cycle CAP (101,5h en 1ère année et 91h en seconde année) et de 265h sur le cycle Bac pro (90h en seconde, 84h en première et 91h en terminale). Le volume horaire annuel est modulé pour s'adapter aux besoins et aux projets des élèves entre les trois axes définis par le dispositif d'accompagnement : consolidation des acquis, accompagnement personnalisé et aide à l'orientation.

Afin d'aider chaque élève à construire son parcours d'orientation, sont mis en œuvre :

- **des enseignements de consolidation.**

Cette phase de consolidation qui débute de façon intensive en seconde après le passage de [tests de positionnement](#) peut se poursuivre au cours du cycle selon les besoins. Elle permet aux lycéens de renforcer les connaissances et compétences, en français (dont FLE et FLS) et en mathématiques, essentielles dans la vie personnelle comme dans la vie professionnelle et nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi. Les heures dédiées à la consolidation sont prioritairement affectées aux professeurs de mathématiques et de français.

- **un accompagnement personnalisé** qui a pour but de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité et de l'aider à gagner en autonomie. Il concerne tous les élèves et doit leur permettre de s'adapter aux exigences de la voie professionnelle, d'acquérir de nouvelles méthodes de travail, et de développer des compétences disciplinaires, transversales et socio-professionnelles. Quelle que soit la discipline, l'accompagnement personnalisé est organisé à l'initiative des équipes éducatives et du conseil pédagogique et piloté dans le cadre d'un projet pédagogique d'équipe. L'horaire d'accompagnement peut être aménagé pour permettre à certains moments de l'année des temps intensifs, l'AP ne peut se mettre en place qu'après une période d'accueil et de diagnostic permettant à l'équipe de prévoir une organisation pertinente au regard des besoins de chaque élève, l'alignement en barrettes peut renforcer le travail en commun des équipes et peut permettre la création de groupes de besoin ou de groupes de compétences évolutifs dans le temps.

Accompagnement à l'orientation

L'accompagnement est renforcé à tous les niveaux pour aider l'élève à élaborer progressivement son projet d'avenir. Il s'appuie sur un dialogue avec les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives.

3 objectifs pédagogiques :

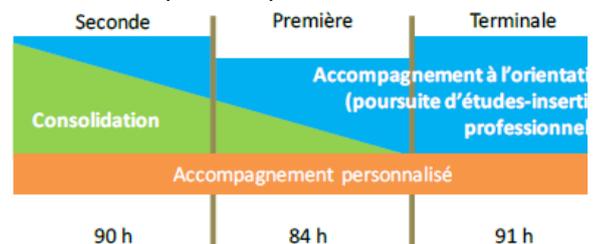
- Appréhender les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel ainsi que les perspectives d'insertion offertes par la spécialité ou la famille de métiers ;
- Connaître les possibilités de poursuite d'études post-CAP et post-baccalauréat professionnel ;
- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Acteurs :

- Les intervenants mandatés par la région
- Les acteurs de la communauté éducative
- Les acteurs de l'enseignement supérieur

Organisation :

- Schéma de répartition possible des horaires



- **En classe de terminale professionnelle**, les élèves sont amenés à choisir entre deux modules, en fonction de leur projet post-baccalauréat : Insertion professionnelle ou Poursuite d'études.
- Au cours du **premier trimestre** de l'année de terminale, les élèves suivront des items communs (**SAS**). Après un bilan, ils s'orienteront alors vers l'un des deux modules tout en sachant que cela ne détermine pas l'inscription dans Parcoursup.

Les liens des vadémécums :

- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/7/VM_Poursuite_etudes_1128467.pdf
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/5/VM_Module_insertion_professionnelle_1128465.pdf
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/31/5/Vademecum_accompagnement-orientation_Lyceepro_1192315.pdf